

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1546

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Ventes et cessions

842 259 442 RCS Colmar.

LINK GROUP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 4150000.00 EUR.

Adresse : 16, Place du Marche aux Choux, 67600 Sélestat.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21/11/2025, La société LINK GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 4.150.000 Euros, dont le siège social est 16, place du Marché aux Choux – 67600 SELESTAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR sous le numéro 842 259 442, et la société INTERACTION, société par actions simplifiée au capital de 2.429.000 Euros, dont le siège social est 233, rue de Châteaugiron – 35000 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 493 420 939, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LINK GROUP par la société INTERACTION. La société LINK GROUP ferait apport à la société INTERACTION de la totalité de son actif, soit 17.460.839,09 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4.607.268,44 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 12.853.570,65 Euros. La société INTERACTION détenant la totalité des 415.000 actions composant le capital social de la société LINK GROUP, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LINK GROUP depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société INTERACTION. La fusion sera réalisée à l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La société LINK GROUP sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES au nom de la société INTERACTION le 21/11/2025 et au greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR au nom de la société LINK GROUP le 21/11/2025, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce. Pour avis.